



CONTRATS DE FORMATION DU PERSONNEL DU MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL, 2018-2019

Diffusion en application de l'article 4, par. 23 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, chap. A-2.1, r. 2.

1^{er} juillet-30 septembre 2018

Description de l'activité	Unité administrative	Nombre de participants	Date de début / fin	Prestataire de services	Lieu	Montant du contrat
Formation Générateur de rapports sur COBA	Direction opérations et administration	3	5 septembre 2018	Berger-Levrault Canada ltée / COBA	À nos bureaux	920 \$